

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V. 115 Vœu relatif à la mise en place d'une campagne de communication pour l'inscription des Parisien.ne.s sur les listes électorales.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'année 2017 comme une année électorale marquée par l'élection présidentielle et les élections législatives ;

Considérant qu'en France en 2013, environ 3 millions de citoyens français n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, soit 7% du corps électoral ;

Considérant les nombreux Parisiens radiés des listes électorales pour ne pas avoir signalé leur changement d'adresse suite à un déménagement : 148 606 électeurs (soit 11,51 % des inscrits) radiés en 2012 et 134 052 en 2007 ;

Considérant les nombreux Parisiens radiés qui n'ont pas connaissance de leur radiation et ne se soucient pas de la non-réception de la carte électorale, qui n'est pas obligatoire pour voter ;

Considérant la mise à jour des listes électorales nécessaire à la régularité du scrutin ;

Considérant l'article L9 du code électoral stipulant que l'inscription sur les listes électorales est obligatoire et bien que l'unique sanction réside dans l'impossibilité de participer au scrutin ;

Considérant que les deux tours de l'élection présidentielle française sont les scrutins qui recueillent les taux de participation les plus élevés dans l'histoire de la Ve République (minimum de 71,60% au premier tour en 2002 et 87,33% au second tour en 1974) ;

Considérant le service de bus « ma mairie mobile » expérimenté dans les 19e et 20e arrondissements, qui accompagne les citoyens dans leurs démarches administratives et notamment pour l'inscription sur les listes électorales ;

Sur proposition de Jean-Bernard BROS, Buon-Huong TAN et les élus du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants,

Proposent :

Que la Ville de Paris mette en place dans le délai qui paraîtra le plus opportun, une campagne d'information et de communication appelant les citoyens parisiens à s'inscrire sur les listes électorales, à vérifier qu'ils sont bien inscrits, ou à signaler leur changement d'adresse.

Que cette campagne soit déployée sur tous les supports y compris numériques et relayée dans les mairies d'arrondissements, les maisons des associations ainsi que dans tous les équipements publics parisiens.

Que la Ville de Paris étudie la possibilité de mettre en place une « inscription mobile » sur les listes électorales, pour se rendre au plus près des parisiens.